

## CHRONIQUE.

---

JUBA II OU JUBA III ? — Nous recevons ce billet au Tombeau de la Chretienne :

« M. le président, Vous donnez le nom de Juba II au roi africain qui trôna à Casarea (Chérchel) du temps d'Auguste, à celui que l'on suppose avoir édifié le Tombeau de la Chrétienne, au fils du vaincu de Thapsus, en quoi vous êtes d'accord avec les savants d'Europe les plus accrédités. Cependant, le *Moniteur de l'Algérie* a publié récemment une notice de M. le Dr Faure, dont les conclusions sont qu'il faut appeler ce prince Juba III et non Juba II.

» Que pensez vous de cette opinion ?

« Agréez, etc.,

» Un lecteur de la *Revue africaine*. »

*Réponse de la Rédaction.* — La personne qui nous fait l'honneur de nous consulter n'a pas prévu en quel lieu sa question nous parviendrait, autrement, elle y aurait joint le numéro du journal auquel elle fait allusion et que nous n'avons pas eu à notre disposition. Malgré le désavantage qu'il y a de répondre à un article qu'on ne connaît point et qu'on n'est pas en mesure de se procurer en temps opportun, comme la question qui s'y trouve posée est nette, précise et s'explique assez d'elle-même, nous allons nous efforcer de la traiter succinctement; et d'autant plus volontiers qu'elle touche à un point d'histoire et de géographie comparée d'un assez grand intérêt.

Et, d'abord : pour déterminer exactement quel rang ordinal appartient à notre Juba parmi les anciens rois africains ses homonymes, il faut établir d'une manière certaine quels sont ceux de ces derniers qui ont vraiment le droit de porter le nom de Juba, comme *nom propre*, bien entendu. On va voir la cause de cette restriction.

Cicéron (*de lege agraria*, H, 22) donne le nom de *Juba* à

Hiempsal, père de l'allié des Pompéiens, dans la campagne africaine de César. Ceci semble donner raison à M. le Dr Faure ; puisque, dans cette hypothèse, Hiempsal étant le vrai Juba I<sup>er</sup>, son fils devient nécessairement Juba II et son petit-fils Juba III.

Mais cette autorité unique — unanimement contredite d'ailleurs par les autres — ne clôt nullement le débat ; d'autant moins qu'un antique usage local, rappelé par M. Muller dans son bel ouvrage des *Médailles d'Afrique* (T. 3<sup>e</sup>, p. 47), en donnant le vrai sens des paroles de Cicéron, leur enlève toute la valeur favorable qu'elles semblaient avoir par rapport à la thèse de M. le Dr Faure. En effet, il résulte des recherches du savant numismate que le mot *Juba* était à la fois un nom propre et un nom commun et que, dans ce dernier sens, il s'est appliqué à tous les rois de Numidie et de Mauritanie, comme celui de César à tous les souverains de la Rome impériale. Il faut donc bien distinguer les cas et les circonstances, car il y a Juba et Juba.

La signification particulière du mot *Juba*, comme titre de commandement — car il avait ce sens et, sous ce rapport, il rappelait le *Jubeo* des Romains — cette signification avait une telle notoriété dans le pays qu'après la mort de Néron, un certain Luceius Albinus, voulant s'emparer du pouvoir en Afrique, prit tout d'abord le titre de *Juba* afin de donner par là plus de force à sa candidature (*Tacite, Hist.* 58).

Appuyé sur ces notions positives, M. Muller a très-bien su distinguer le titre *Juba* du nom propre de même forme, et c'est en vertu de raisons très-solides qu'il appelle *Juba II* le prince qui régna à Caesarea (Cherchel) pendant 48 ans, sous Auguste et Tibère. Il sentait fort bien, d'ailleurs, que si — de même que Cicéron, à propos de Hiempsal — on confondait le titre royal avec le nom propre, et si — comme la logique l'exige — on désignait officiellement par ce titre tous les monarques numides ou mauritaniens auxquels il revient de droit, ce n'est plus Juba II, ni même Juba III qu'il faut dire pour le nôtre, mais Juba XVI ; car la Numidie et la Mauritanie ont eu dix-sept rois et il est l'avant dernier. Ce

serait aboutir à la confusion des personnes, alors que le but doit être en histoire de les distinguer soigneusement les unes des autres. Ce résultat seul suffit pour montrer que l'on fait fausse route et que le plus sûr et le plus rationnel est de revenir à l'opinion commune qui appelle seulement *Juba* les deux souverains dont çà a été en effet le nom propre.

Cette difficulté résolue, on peut se demander encore si notre Juba jeune, le deuxième du nom, ayant fondé une dynastie distincte à Caesarea ne doit pas être, considéré par cela même, comme étant *premier de ce nom* dans cette nouvelle dynastie et recevoir dès-lors logiquement le nom de Juba I<sup>er</sup>.

Pour résoudre cet autre problème, on doit, avant tout, dissiper une confusion géographique qui obscurcit passablement la question : c'est l'usage abusif que faisaient les Romains eux-mêmes des mots Numidie et Mauritanie pour désigner une même circonscription territoriale. En dépit de la division officielle, — dont l'origine remonte à Claude (42 de J.-Ch.); — de l'Afrique, septentrionale en Tripolitaine, Proconsulaire (Tunisie), Numidie *nouvelle* (province de Constantine), Mauritanie Césarienne (provinces d'Alger et d'Oran), Mauritanie Tingitane (Maroc), plusieurs écrivains continuaient à employer l'ancienne nomenclature. Ainsi, jusque dans le milieu du 3<sup>e</sup> siècle de notre ère, Hérodien écrivait que la *Mauritanie* soumise aux Romains était appelée, par eux, *Numidie* (Lib. 7.)

Pomponius Méla, qui, faisait son livre, *De situ Orbis*, après la mort de Juba II et avant l'assassinat de son fils Ptolémée, appelle avec raison du nom de Numidie le pays qui fut plus tard la Mauritanie Césarienne (Chapitre VI), car l'ancienne nomenclature géographique subsistait encore et, dans cette nomenclature la Numidie s'étendait entre l'état de Carthage et la Tingitane, comprenant par conséquent toute l'Algérie actuelle. Cependant, à cette même époque, d'autres l'appellent Mauritanie parce qu'elle avait été en dernier lieu (la partie occidentale, du moins) l'apanage du roi mauritanien Bocchus, mort 33 ans avant J.-C.

Cependant, si l'on se garde de la confusion signalée dans la matière et qu'on s'en tienne aux désignations normales;

rationnelles, on reconnaîtra que Juba II, dont le royaume était compris entre la rivière de Bougie et l'Océan Atlantique, possédait par le fait, la partie la plus considérable et la plus importante des États de son père, celle qui correspond aujourd'hui aux provinces d'Alger et d'Oran. Dès-lors, on ne peut pas dire absolument qu'il fonde une nouvelle dynastie puisqu'il ne fait au fond que continuer la dynastie paternelle. Que ce fût par une gracieuseté d'Auguste ou par héritage naturel, le fait n'en subsiste par moins avec toutes ses conséquences. Mais arrivons aux preuves.

Strabon, un contemporain de Juba II ainsi que de son successeur Ptolémée, — par conséquent une assez bonne autorité dans la matière — Strabon dit (XVII, 461) que Juba II succéda à Bogud et à Bocchus dans la possession de la Mauritanie, Auguste ayant ajouté cette province à son *royaume paternel*. Parmi des historiens plus modernes qui contredisent cette assertion, Dion Cassius, entre autres, prétend (lib. 53) qu'en *remplacement du royaume paternel*, Juba II reçut la Gétulie et quelques autres parties de l'Afrique. Mais, entre Strabon, qui parle des choses de son temps, Strabon d'une érudition si remarquable et d'un jugement si sûr et le crédule et partial Dion Cassius, venu deux siècles plus tard, le choix ne comporte guère d'hésitation. Cependant, il y a quelque chose de plus concluant, c'est le fait clair, palpable, évident qui nous montre Juba II si bien en possession de la partie occidentale des états de son père, que c'est dans cette partie même qu'il établit sa capitale, *Caesarea* ; Auguste ne s'y réservant que les colonies qu'il y avait fondées après la mort de Bocchus (33 ans avant J-C) et avant l'avènement de Juba II (25 ans avant J-C).

Ces colonies étaient Cartenna, ou Cartennae (en phénicien, *Cart Tenné*, la ville de Tenné), colonie de soldats de la 2<sup>e</sup> légion ; ville que nous appelons aujourd'hui *Ténès* et que les Indigènes de l'endroit nomment *Tennès* ; -- Gunugus (Sidi Brahim el Akouas, un peu à l'ouest de Cherchel) qui fut peuplé par une cohorte prétorienne ; Zuccabar, ou colonia Augusta (Affreville) ; — Rusgunia (cap Matifou) ; — Rusazus (Zeffoun) ; — Salde (Bougie).

Pour revenir à notre double thèse, disons que, si nous avons su mettre en lumière les points culminants de la question, le lecteur n'éprouvera aucune difficulté à admettre :

1° Que le mot *Juba* a été employé en Numidie et en Mauritanie comme nom propre d'homme et comme un nom commun ayant la signification de chef, personnage qui exerce le commandement ; et que dans ce dernier sens il a pu s'appliquer à dix-sept souverains différents ;

2° Que comme nom propre il n'a été porté que par Juba l'ancien et par son fils Juba jeune ;

D'où l'on peut conclure, en toute sécurité de conscience, qu'il faut, comme par le passé, continuer à dire, avec nos savants d'Europe les plus compétents dans la matière, Juba 1<sup>er</sup> et Juba II, en parlant de Juba l'ancien et de son fils Juba le jeune.

Remercions, en terminant, notre honorable collègue, M. le Dr Faure, d'avoir soulevé une question très-intéressante de l'histoire ancienne d'Afrique et d'avoir donné ainsi l'occasion de produire quelques matériaux propres à l'élucider, sinon à la trancher définitivement.

Camp de Beauséjour le 12 juillet 1866. A. BERBRUGGER.

ÉPIGRAPHIE NUMIDIQUE. — On nous écrit d'Alger, 5 juillet 1866.

En comparant les notes que je viens de prendre dans les cercles de Souk-Ahras et de Guelma avec différents articles insérés dans la *Revue Africaine*, j'ai trouvé certaines observations intéressantes, je crois, à vous soumettre ; ce que je ferai sans trop de développements.

Ce sont surtout des copies d'inscriptions, ou plus complètes, ou avec quelques variantes :

1° Dédicace du Municip Zat, au Kef Bou Zeïoun. — *Revue Africaine* (1864, page 230 copies de MM. Borely et Letourneux).

N° 1.

BEATISSIMISIAI

PETVYSCVRAT

La deuxième ligne commence par une feuille de lierre ; remarquer le 2° V dont les diagonales sont écartées.

N° 2.

DD.NN.CONSTANTIETCON  
LICAE·MUNICIPII·ZAT

Quelle est la première lettre de la deuxième ligne (1) ?

N° 3.

.NTISMA  
PORTICV

Les amorces des A de la première ligne et du P à la deuxième, sont nettes.

N° 4.

SEMPERAVGGOPVSFO  
ETROSTRIS

*L'opus fo* est d'une lecture certaine.

N° 5.

2° Même endroit. — Inscription tumulaire de Flavius Inge-  
nuus. La copie de M. Letourneux rend le milieu impossible à  
comprendre ; cependant à part la troisième ligne qui m'échappe,  
la lecture est toute simple.

D M S (V. *Rev. Afr.*, 8, 232)

TFLAVIVS IN  
GENVVS MIL  
MFXIICVIMI  
BPBFIDELISP  
ROVINCIEBR  
ITANNIEINFER  
IORISVIXITA  
NNOS LXI  
IVLIAQVINTA  
PIA VIX ANNISLX

Les fautes de latin fourmillent, mais cette mention de la  
Bretagne-Inférieure est intéressante.

Les dernières lignes diffèrent d'une manière sensible, mais  
peu importante de la version connue ; je les garantis.

---

(1) Un L, d'après le sens du texte. — *N. de la Réd.*

Ce centre de Zat, dont le nom n'est peut-être pas terminé, ne répond-il pas à l'ethnique Zattarensis de la liste des évêques de Numidie ?

Les autres inscriptions dont je veux vous parler sont fort anciennes, car vous les avez publiées d'après M. l'abbé Godard en avril 1857. Je crois cependant qu'en matière épigraphique il n'y a pas prescription.

## N° 6.

N° XIV de l'abbé Godard. — (Khamissa).

## CORRECTIONS :

## Partie gauche.

- 5<sup>e</sup> ligne, NORICA au lieu de NORAGA.  
 7<sup>e</sup> — le H S E ne forme pas une ligne, mais une simple addition après coup, en tous petits caractères.  
 8<sup>e</sup> — G.ARTORIVS ; le point après le G est fort net et se présente les quatre fois dans la même inscription.  
 11<sup>e</sup> — FI.P.P au lieu de H.P.P. (1).

## Partie droite.

- 4<sup>e</sup> ligne, ANVS.F.F.P.P au lieu de NVSFE.PP.  
 6<sup>e</sup> — une feuille après VGI.  
 7<sup>e</sup> — — après HANC.  
 9<sup>e</sup> — POSVT avec un I lié au T, au lieu de POSVIT.

## Bas.

- 1<sup>re</sup> ligne, ....NORE.I au lieu de ....NOREI.

## N° 7.

N° XV. — Musulams.

- 2<sup>e</sup> ligne, PAPIR avec I, R liés, au lieu de PAPIR.  
 3<sup>e</sup> — ...COHORT ; je n'ai pas vu le point ni surtout le I qui change le sens de l'inscription.  
 4<sup>e</sup> — ...MVSVLAMI ; j'ai lu ce mot plus complet que l'abbé Godard.  
 6<sup>e</sup> — PIVS au lieu de PLVS.

Voici maintenant quelques inscriptions de Khamissa que je n'ai pas encore vues publiées, bien qu'une partie en ait été

---

(1) Dans le passage que M. de Vignerat entreprend de rectifier ici, il n'y a pas H.P.P., mais H. S. E. — *N. de la Réd.*

copiée l'année dernière, par un géomètre de Constantine, je crois.

N° 8 (N° 3053 de M. L. Rénier).

D M S  
CRESCENS. SVCCESSI  
FILIVS. PIVS. VIXIT  
ANNIS. VIGINTI. SEP  
TEM. COLONIAE CAR  
THAGINI. SITVS EST

N° 9 (N° 3052 de M. L. Rénier).

D M S	D M S
SVCES	SVRA
SVSPIV	PV. A
SVIXIT	LXX
ANNIS	HSE
LXX	

N° 10.

D M S	
POMPEIVS	DONATA
AVGVSTA	SORICIO
LIS. SERVI	NIS. SEVI
LIVS. SEVI	BA. VNA
BVM. VNA	CVM. MA
CVM. CON	RITO. ME
IVGE. MO	MORIAM
NIMEN	CONIVNC
TVM IN	SIT
STITVIT	P. V. ANN
P. V. ANN	
LXXXV	
PARENT	IBVS ME
RENTIS	OMNES
FILI	EORVM
POSV	ERVNT

Inscription bien gravée et conservée, sur un gros bloc rectangulaire de calcaire gris. Double guirlande au-dessus de l'épithaphe.

Remarquer les B pour V et la forme monumentum.

L'âge de la femme n'a jamais été gravé.

## N° 11.

FORTVNÆ DVCI  
AVG SACR  
C. VASIDIVS. C. FIL. PALAT  
BELLICVS MILES. CO  
HORT. X. VRBANAЕ.  
OPTIO. CENTVRIAE  
SIGNIFER. FISCO. CV  
RATOR. OPTIO. AB. ACTIS  
VRBI. VETERANVS. AVG  
DECVRIO. AEDIL. PRAEF  
IVIR. ID. OB HONOREM  
AEDILITATIS. INLATIS. REI  
PHS. III. N. LEGITIMIS. AM  
PLIVS EX. HS. VN POSVIT  
IDEM. Q. DEDICAVIT

Dédicace admirablement conservée, déjà vue, sinon publiée, dans les fouilles faites à un petit temple complètement rasé et dont une fraction demi-circulaire était à peine marquée par des cordons de pierres de taille. — Au-dessous du sol, on retrouve la maçonnerie qui les reliait (1).

## N° 12 (N° 3027 de M. L. Rénier).

D M S  
M. PACCIVS VIC  
TOR FORTV  
NATVS M. PAC  
CI VICTORIS  
FIL EQVES RO  
MANVS OM  
NIBVS HONO  
RIBVS IN PA

---

(1) Lignes 13 et 14 : IIS, traversé horizontalement et au milieu par une barre, abréviation de *sestertium*. N qui arrive ensuite et est surmonté d'une barre, représente *numum*. — N. de la Réd.

TRIA SVAFVNC  
TVS PIVS VI  
XIT ANNIS  
XXXVI DI  
EBVS XXX  
H S E

Épithaphe très-bien conservée (elle était enterrée) ; énorme bloc rectangulaire. N'est-ce pas une dérision que dans toutes ces inscriptions remplies de détails divers un seul manque invariablement : *Le nom de la ville ?* Voici toujours un petit à-compte sur mon travail ; j'espère que l'étude de ces inscriptions vous intéressera. Agréez, etc., CH. DE VIGNERAL.

*Signes d'appareillage.* — Notre collègue M. de Rougemont, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, nous adresse le renseignement qui suit, à propos des signes d'appareillage qui se remarquent sur les pierres du Tombeau de la Chrétienne :

« Les appareilleurs ou tailleurs de pierre emploient aujourd'hui des signes d'appareillage dont l'usage doit remonter à une date assez reculée :

« Pour indiquer le *lit de pose* de la pierre, ils tracent sur celle-ci un X placé sur un O, de telle sorte que ses branches dépassent ce dernier ;

« Le *lit de dessus* se marque par un X dont chaque branche est double ;

« Enfin le *parement vu*, ou extérieur, est signalé par une figure semblable à une paire de tenailles posée sur le côté, les branches à gauche. »

Nous n'avons retrouvé aucun de ces signes parmi ceux que nous avons observés au Tombeau de la Chrétienne.

L'emploi des signes d'appareillage sur ce monument ne paraît pas résulter d'un système ; car parmi plusieurs centaines de tambours de colonnes, par exemple, quelques-uns en sont marqués, tandis que la majeure partie n'en offre aucun vestige. A en juger par la variété des signes, des ouvriers de diverses nationalités ont travaillé à ce tombeau : les alphabets latin, phénicien et libyque y sont représentés, le premier surtout.

Mais c'est une question qui ne peut être traitée ici d'une manière incidente : elle aura sa place naturelle dans la description déjà entamée du mausolée royal de Mauritanie.

Pour tous les articles non signés :

*Le Président*, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

